

À Paris, le 23 novembre 2018

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 22 novembre 2018

Réunie le 22 novembre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 11 – Monsieur Eric GIRARD (Entraîneur ESSM LE PORTEL)

Incidents survenus lors de la conférence de presse d'après match de Jeep® ÉLITE ESSM LE PORTEL / ELAN CHALON du 05/11/2018 :

- Manquements à la morale sportive et tous actes susceptibles de porter atteinte à l'image ou à la réputation du Basket-ball, de ses instances ou de ses membres (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Une dispense de peine**

Affaire 12 – Monsieur Jean-Denys CHOULET (Entraîneur ELAN CHALON)

Incidents survenus lors de la rencontre de Jeep® ÉLITE ESSM LE PORTEL / ELAN CHALON du 05/11/2018 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Une dispense de peine**

Affaire 13 – PARIS BASKETBALL (PRO B)

Rencontre de PRO B PARIS BASKETBALL / SLUC NANCY BASKET du 4/11/2018 :

- Manquement à l'article 312.6 du règlement de la Ligue Nationale de Basket relatif à l' « Arbitrage vidéo et enregistrement via « Keemotion » »

➤ **Une amende financière de 2000 euros**

Affaire 14 – PARIS BASKETBALL (PRO B)

Rencontre de PRO B PARIS BASKETBALL / SLUC NANCY BASKET du 4/11/2018 :

- Manquement à l'article 246 du règlement de la Ligue Nationale de Basket relatif aux « Statistiques »

➤ **Une amende financière de 250 euros.**

Affaire 15 – PARIS BASKETBALL (PRO B)

Rencontre de PRO B PARIS BASKETBALL / SLUC NANCY BASKET du 4/11/2018 :

- Manquement à la charte graphique des terrains de jeu de la Ligue Nationale de Basket

➤ **Une amende financière de 1000 euros.**

Affaire 16 – ASC DENAIN VOLTAIRE (PRO B)

Rencontre de PRO B CAEN BASKET CALVADOS / ASC DENAIN VOLTAIRE du 2/11/2018:

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

➤ **Une amende financière de 250 euros ferme.**

Affaire 17 – B.C. GRIES OBERHOFFEN (PRO B)

Rencontre de PRO B UJAP QUIMPER 29 / BC GRIES OBERHOFFEN du 3/11/2018 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

➤ **Une amende financière de 250 euros ferme.**

Affaire 18 – PARIS BASKETBALL (PRO B)

Rencontre de PRO B PARIS BASKETBALL / ORLEANS LOIRET BASKET du 9/11/2018 :

- Manquement à la charte graphique des terrains de jeu de la Ligue Nationale de Basket

➤ **Une amende financière de 1000 euros.**